

Début de la séance à 19h30

Etaient présents :

- Pour la CDA : Mme Cazenave (vice-présidente en charge du conservatoire) ;
- Pour l'administration du conservatoire M. Mauvais (Directeur), Mme Gasseling (adjointe pédagogique), Mme Vedrenne (responsable administrative), Mme Nouhaud (action culturelle), Mme Bousset (personnel administratif et technique) ;
- Pour les enseignants : Mme Loonis (musique), Mme Jean-Caracci (danse) ;
- Pour les parents des élèves : Mme Patra-Brothe, Mme Guilbaud-Perez ;
- Pour les élèves : Mme Blondel (musique) ;

En introduction, M. Mauvais a remercié Marine Nouhaud et Joëlle Gasseling d'avoir pallié à son absence du printemps dernier... il a également évoqué les problématiques internes quant aux relations entre les personnels du conservatoire, quant aux habitudes prises à modifier ou à faire évoluer, et a insisté sur le fait que cela prend du temps, le processus est donc toujours en cours.

Premier point à l'ordre du jour : le bilan de l'année écoulée depuis le dernier conseil d'établissement

- les inscriptions / réinscriptions de début septembre

L'organisation choisie cette année par le conservatoire a été d'organiser les inscriptions / réinscriptions en fin d'après-midi, sur une semaine complète ; la formule précédente sur une seule journée conduisant à certaines erreurs étant donné l'intensité de cette journée.

La formule choisie cette année a donc permis de répartir la charge de travail des personnels de l'administration sur une semaine.

Mais les parents des élèves font remarquer que le déséquilibres entre les soirées a parfois été difficile à gérer pour eux, notamment la première journée, celle du lundi, pour laquelle l'attente a été particulièrement importante pour certains parents et la charge de l'association installée salle Bonpland pour le prêt des livres bien trop conséquente également.

Le conservatoire convient d'une erreur de leur part quant à la formulation de l'information notamment concernant les familles ciblées pour cette soirée du lundi, celles qui ont deux enfants, ou plus inscrits en musique ; la formulation trop large a incité de nombreuses familles à se déplacer dès le lundi par crainte de ne plus avoir de place pour certains créneaux de pratiques collectives

Le conservatoire précise donc que l'organisation de l'année prochaine sera encore différente, car l'objectif est pour le 1^{er} cycle de coupler la FM et les pratiques collectives, ce qui devrait fluidifier une partie des inscriptions. Les cours proposés s'organiseront de plus pour la FM et les pratiques collectives du lundi au samedi matin inclus. L'objectif est d'avertir les familles des créneaux au plus tôt avant l'été.

Pour les inscriptions encore, l'Apec souligne que l'information était cette année particulièrement claire pour les élèves danseurs qui ont eu connaissances très tôt des groupes constitués et des horaires de pratiques... une formule à étendre peut-être à la musique.

Quant au prêt des manuels de FM, l'Apec a enregistré environ la moitié de ses adhésions actuelles, qui s'élèvent à 430 familles adhérentes, lors de cette semaine de la rentrée. L'activité de l'association a donc continué depuis lors, à raison d'une permanence par jour entre septembre et novembre, aujourd'hui trois permanences dans la semaine, et nous prêtons encore des livres...

Devant cette difficulté récurrente pour les enseignants notamment dont les élèves n'ont pas tous leur matériel assez rapidement, l'association demande si ses formulaires d'adhésion et de prêt pourraient être envoyés aux familles en même temps que les documents d'inscription du conservatoire.

- les effectifs élèves et enseignants:

Le conservatoire accueille aujourd'hui 1043 élèves, 75% musiciens, 25% danseurs, dont 107 élèves CHAM/CHAD (68 CHAM, 39 CHAD) scolarisés au collège Fromentin. Cette année les demandes en 6eme CHAM/CHAD ont été particulièrement importantes donc 21 dossiers d'entrée en 6^e CHAD ont refusés cette année.

L'Apec fait remarquer que cela a donné lieu à certaines interrogations de la part des familles non admises quant aux critères de choix formulés pour l'acceptation des dossiers.

Le conservatoire précise que la commission de sélection des dossiers n'a pas fait de favoritisme. La règle est simple : le dossier scolaire est évalué par le collège et le conservatoire quant à lui émet un avis sur le niveau atteint pour les pratiques musicales ou chorégraphiques ; puis des arbitrages ont lieu en terme de constitution des groupes, CHAD et CHAM, mais aussi notamment afin de permettre de constituer des groupes équilibrés pour les pratiques collectives ; le conservatoire a reçu d'autre part tous les parents des élèves refusés qui l'ont souhaité et nous fait remarquer que par ailleurs, parmi les 21 élèves refusés en CHAM, 6 élèves ont mis un terme à leurs pratiques au conservatoire.... Ce qui peut laisser entrevoir un manque de motivation réelle pour une pratique artistique intensive en classe CHAM/CHAD.

Le conservatoire signale qu'un avenant à la convention de partenariat entre le collège Fromentin et le conservatoire a également été inclus : l'équipe pédagogique du conservatoire peut désormais décider en fin d'année scolaire de ne pas accéder à une réinscription en CHAM/CHAD.

Pour information le projet des classes CHAM/CHAD de cette année est porté par le collègue de Fromentin, Eric Ploquin, et porte sur l'une de ses compositions. Les représentations auront lieu à Saint-Xandre et mêleront musique, danse et théâtre.

Madame Jean-Caracci regrette que la discipline de danse classique souffre d'un manque d'effectifs, mais salue le travail de mesdames Gasseling et Nouhaud qui a permis d'accueillir de nouveaux élèves cette année

La pratique théâtrale prendra aussi plus d'importance au conservatoire, notamment au travers d'un partenariat avec l'intervenante du Carré Amelot, déjà sollicitée pour le projet Broadway, qui accompagne cette année les élèves de préprofessionnalisation (CEPI) dans la mise en scène de leur projet de fin d'année

L'équipe enseignante du conservatoire est stable par ailleurs, elle accueillera simplement en janvier un nouveau professeur de trombone

- Le projet pédagogique du conservatoire

Le projet du conservatoire est toujours guidé par trois objectifs principaux : être ouvert vers l'extérieur au travers de différentes actions et partenariats, accompagnés le plus loin possible dans leur formation des élèves motivés, être attentif à la mixité sociale.

Sur cet aspect l'Apec demande si la tarification en fonction des ressources montre une évolution positive pour répondre à cet objectif de mixité sociale.

Pour l'instant il n'y a pas d'évolution sensible en termes de nombre d'élèves ; le panel des familles inscrites au conservatoire s'équilibre toujours entre : 1/3 des familles cotisant à la tranche 7, la tranche la plus élevée, quant aux frais de scolarité pour le conservatoire, un autre 1/3 pour les tranches 5 et 6, et un dernier 1/3 pour les tranches 4,3,2 et 1.... L'opération Music Up a justement pour but d'inciter les inscriptions des familles les plus modestes. Cependant cette sensibilisation ne suffit pas mais relève d'un problème culturel plus vaste.

En revanche, le conservatoire multiplie les dispositifs tournés vers des publics extérieurs, comme : les dispositifs « musique up » ou « école et orchestre » à destination des écoles primaires de la CDA, des projets en partenariats

avec les écoles du réseau de l'agglomération, mais aussi pour l'année prochaine un projet en direction du réseau départemental de conservatoires, en collaboration avec l'ASSEM17, un projet départemental centré sur la danse pour l'année 2019-2020 alliant Rochefort, Jonzac, Saintes et La Rochelle, à l'image du projet régional Re-Sérénade créé avec les conservatoires de Poitiers et Châtelleraut il y a deux ans. Le travail régional continue par ailleurs entre les 15 établissements CRD / CRR de la région Nouvelle Aquitaine, mais il est compliqué à mettre en place. Les établissements de l'ancienne région Poitou-Charentes restent au sein de ce dispositif des établissements pilotes quant aux nouveaux dispositifs de fin d'études appelés « CEPES » car ils ont l'agrément jusqu'en 2020.

Le conservatoire participera aussi à la prochaine « Nuit des conservatoires » du 25 janvier, en proposant des déambulations rue Thiers avec 5 ensembles proposés ainsi qu'un spectacle « Voyage cinéphile » donné à l'Agora de Saint-Xandre alliant l'orchestre de cycle 2, les ateliers ciné-concert et les élèves du tronc commun.

Second point à l'ordre du jour : la sécurité au sein des locaux du conservatoire

Tout le monde convient que les locaux sont maintenant vétustes et en partie inadaptés aux activités qui y sont pratiqués. La commission de sécurité passée récemment a ainsi émis plusieurs remarques négatives concernant le fonctionnement actuel. Il en ressort que la stagnation des parents dans les couloirs est interdite, à la danse comme à la musique, car le conservatoire est un établissement d'accueil d'un public scolaire. L'accompagnement des petits est toléré à la musique étant donnée la configuration de l'établissement. Par contre à la danse, comme il n'y a qu'un seul couloir, l'accès en est interdit aux parents afin de laisser cet espace aux élèves seulement.

L'Apec fait remarquer que le passage du « tout à rien » à la danse a été particulièrement mal vécu par nombre de familles

Le conservatoire reconnaît que sa communication concernant la modification de cette habitude de fonctionnement n'a pas été assez réfléchie, ce qui a donné lieu à une certaine incompréhension voire une certaine colère formulée par les parents des élèves danseurs. Les agents d'accueil du conservatoire de danse ont d'ailleurs été sur ce point en première ligne et ont été les premiers à subir le mécontentement des parents, voire des insultes ou des agressions verbales de la part de certains. L'affichage proposé est donc à revoir. Un amalgame a de plus été fait entre un incident survenu entre une famille et une enseignante et le changement des règles d'accès et de circulation.

La situation semble plus apaisée maintenant même si la perte de « confort » de la part des parents est évidente car ils doivent attendre leurs enfants debout dans un escalier quand les cours finissent tardivement et que les portes du conservatoire sont fermées, ils doivent coiffer/recoiffer les enfants juste avant leur cours là encore dans les escaliers ou dans le petit hall d'accueil. Une situation que déplore les familles comme les enseignants qui déplorent de plus la perte de ce contact informel mais ponctuel et régulier à la fin des cours, bien que l'équipe enseignante soit divisée sur ce point, certains appréciant une forme de protection pour eux aussi amenée par cette règle.

Le conservatoire a donc décidé de favoriser les temps de cours ouverts aux parents afin que les parents puissent voir régulièrement le travail des enfants, à raison peut-être de trois fois en cours d'année scolaire. Cette disposition devrait être généralisée particulièrement pour les classes pivots (changement de cycle, choix d'une dominante...).

Concernant l'aménagement actuel des locaux à la danse, dans l'attente du nouvel établissement, certaines familles regrettent que ne soit plus mis à la disposition des élèves un micro-onde et une bouilloire et que le distributeur de boissons et de friandises ne propose pas de boissons chaudes et de produits plus sains pour la santé des élèves.

La présence d'un micro-onde et/ou d'une bouilloire mise à disposition des élèves est impossible pour des raisons de sécurité, même si cette disposition était possible par le passé. Ces appareils ne peuvent être utilisés par des élèves mineurs seuls. Quant aux contenus des machines proposés par le distributeur Merling, ils sont associés aux ventes à leur rentabilité : boissons chaudes et produits sains ont été retirés de l'offre car ils n'étaient pas achetés.

Enfin des problèmes récurrents de vol et de dégradations volontaires au sein des vestiaires sont signalés : une lettre sera bientôt envoyée aux parents des élèves de danse montrant ces dégradations. Il est, dans tous les cas, rappelé que les élèves qui se changent au sein des vestiaires, peuvent déposer ensuite leurs vêtements au sein du studio dans lequel ils dansent. Le conservatoire leur conseille de ne rien laisser dans les vestiaires.

Troisième point à l'ordre du jour : questions diverses

L'Apec tenait à signaler au conseil qu'en dépit des nombreux témoignages de satisfaction des familles quant aux soirées de fin d'année, différentes remarques négatives formulées ont également été formulées lors de l'assemblée générale de l'association ou par mail par nos adhérents. Ces remarques concernent à la fois l'organisation de ces soirées (répétition le vendredi après-midi sur le temps scolaire par exemple, pourquoi ne pas organiser les deux représentations le samedi et le dimanche), les contenus (trop peu de danse par rapport aux années précédentes alors que le titre de ces soirées laisse entendre le contraire et que les parents des musiciens ou des chanteurs ont bien d'autres occasions de voir leurs enfants sur scène, des occasions que n'ont pas les parents de danseurs), ou encore l'invitation des élèves de théâtre du Carré Amelot (pourquoi les liaisons entre les différentes parties n'ont-elles pas été effectuées par les élèves danseurs et musiciens du conservatoire par exemple).

L'organisation des soirées le vendredi et le samedi correspond à un fonctionnement habituel. Le conservatoire peut y réfléchir et poser la question à la scène de La Coursive quant à l'organisation sur un week-end samedi et dimanche, par contre le coût sera peut-être plus important pour l'Apec en raison de la majoration des heures le dimanche.

Pour les remarques concernant l'équilibre du contenu, les combinaisons entre musique, danse et chant sont encore à travailler, car il y a trop peu d'habitudes de travail ensemble entre les collègues de musique et de danse et il ne faut pas attendre un même toit pour les mettre en œuvre. La question centrale reste l'envie de travailler ensemble.

Les enseignants soulignent aussi un problème de logistique pédagogique notamment en danse, où le temps long est nécessaire car il faut bien connaître la classe, appréhender son énergie, pour pouvoir créer une chorégraphie convenant au groupe. Proposition est faite que les collègues de musique ayant en charge les pratiques collectives transmettent aux collègues de danse très tôt l'ensemble des musiques sur lesquels ils travaillent afin de laisser plus de temps et plus de choix aux chorégraphes.

Pour les soirées des 7 et 8 juin prochains ce seront des soirées danses plus traditionnelles, avec de petites formations de musiciens sur scène, donc des soirées plus faciles à mettre en œuvre. Par contre pour les soirées de juin 2020 la proposition sera plus dans le lien musique-danse-chant et dans le sens d'un projet commun avec orchestres sur scène.

Séance levée à 22h00

Compte-rendu élaboré par les membres de l'Apec présents au conseil